

Province de Québec
Municipalité de La Doré
Lundi, le 28 mars 2011

PROCÈS VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de la paroisse de La Doré, convoquée conformément à la Loi pour être tenue le lundi 28 mars 2011, à 20h00, à la salle des délibérations de l'édifice municipal, formant quorum sous la présidence de M. Jacques Asselin, maire.

Sont présents :

M. Jacques Asselin, maire
M^{me} Hélène Gagnon, conseillère
Catherine Bonneau, conseillère
MM. Michel Simard, conseiller
René Perron, directeur général

Sont absents :

M^{me} Marjolaine Simard, conseillère
MM. Pierre-Paul Lalancette, conseiller
Marc Perron, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jacques Asselin, maire ouvre la séance, récite la prière d'usage, souhaite la bienvenue à tous et lit l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Puits #1 : Réhabilitation

POINT 1.0
RÉSOLUTION 2011-03-062
PUITS #1 : RÉHABILITATION

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du projet de modernisation du système de production d'eau potable, nous avons prévu changer la pompe submersible du puits #1 par une pompe submersible à débit variable;

CONSIDÉRANT QUE le puits #1 a été aménagé en 1965 ;

CONSIDÉRANT QUE l'ancienne pompe était sortie du puits, nous avons utilisé une géo caméra submersible afin de déterminer l'état de la crépine de type « Johnson Louvered-Screen ». Notons que ce type de crépine ne se fabrique plus depuis 30 ans;

CONSIDÉRANT QUE les investigations ont permis de déterminer que la crépine est sévèrement colmatée par des oxydes de fer, du limon de fer et des colonies de bactéries ferrugineuses ;

CONSIDÉRANT QUE le colmatage de la crépine limite considérablement la capacité de pompage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Catherine Bonneau, appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La

Doré octroie un mandat à Experts-conseils Aqua Ter-Eau inc. afin qu'il procède à la réhabilitation du puits #1 au montant de 21 920\$, taxes en sus, et que ce montant soit puisé à même la réserve financière affectée à la réhabilitation des puits.

LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance spéciale est levée.

Jacques Asselin,
Maire

René Perron, M.B.A., M.A. en études régionales
Directeur général